

**VILLE D'ETTELBRUCK**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

---

**Séance publique du 24 juillet 2023**

**Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023**

**Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023**

**Présents : MMes/MM. Steichen, bourgmestre**  
**Schaaf, Nicolay, échevins**  
**Gutenkauf, Feypel, Steffen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,**  
**Peiffer, conseillers**  
**Thomas, secrétaire communal**

**Absents, excusés : M. Delgado, Mme Birchen, conseillers**

**Point de l'ordre du jour : 4.3**

**Objet : Lotissement de terrains conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain : morcellement d'une parcelle en trois nouveaux lots dans la rue de Welscheid à Warken**

**Le conseil communal,**

Vu sa délibération du 24 avril 2023 portant approbation du compromis du 7 avril 2023 passé entre la Ville d'Ettelbruck et le « **Kierchefong** » au sujet de l'acquisition par la commune d'une fraction de terrain faisant partie de la parcelle **404/2** située dans la Rue de Welscheid à Warken, inscrite au cadastre comme suit :

**Commune d'Ettelbruck, section B de Warken**

<b>Parcelle</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Lieu-dit</b>	<b>Nature</b>	<b>Contenance</b>
404/2	Kierchefong	Rue de Welscheid	Terre labourable	9a 50ca

et classé au plan d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck comme zone « **PAP-QE – Zone d'habitation 1 (HAB-1 ° a -2)** » ;

Rappelant que la fraction de terrain est acquise au prix de **210 000 €** et dans l'objectif d'y pérenniser l'exploitation par la commune d'une aire de jeux existante avec trottoir et chemin d'accès dans la rue de Welscheid, vivement fréquentée par maintes familles de la localité de Warken, donc dans un intérêt d'utilité publique ;

Ajoutant que la demande de mesurage et de morcellement est à introduire en temps utile par et à charge de **la partie acquéreuse** auprès de l'Administration du Cadastre pour déterminer le nouveau numéro cadastral et la contenance réelle de la fraction de terrain vendu et en vue de pouvoir formaliser la présente vente sous forme d'un acte administratif à établir par les soins de l'administration communale de la Ville d'Ettelbruck ;

Précisant que le solde du terrain aura une largeur de 13,50 mètres et sera lotissé par le Kierchefong en vue de la construction d'un logement social sous forme de maison unifamiliale ;

Vu le projet de morcellement dressé en date du 30 juin 2023 par le géomètre officiel de l'Administration du cadastre et de la topographie selon la répartition suivante :

<b>Parcelle</b>	<b>Superficie approximative en m<sup>2</sup></b>	<b>Affectation</b>
404/LOT 1	16	Trottoir
404/LOT 2	408	Bâtiment à habitation
404/LOT 3	526	Aire de jeu avec accès

Considérant que la Fabrique d'Eglise d'Ingeldorf et le Kierchefong ont donné leur accord au projet de morcellement précité ;

**VILLE D'ETTELBRUCK**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

---

**Séance publique du 24 juillet 2023**

**Date de l'annonce publique de la séance : 14 juillet 2023**

**Date de la convocation des conseillers : 14 juillet 2023**

**Présents : MMes/MM. Steichen, bourgmestre**  
**Schaaf, Nicolay, échevins**  
**Gutenkauf, Feypel, Steffen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks,**  
**Peiffer, conseillers**  
**Thomas, secrétaire communal**

**Absents, excusés : M. Delgado, Mme Birchen, conseillers**

**Point de l'ordre du jour : 4.3**

**Objet : Lotissement de terrains conformément aux dispositions de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain : morcellement d'une parcelle en trois nouveaux lots dans la rue de Welscheid à Warken**

Vu l'article 29 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain selon les dispositions duquel tout lotissement de terrains réalisé dans une zone soumise à un plan d'aménagement particulier « quartier existant » est décidé par le conseil communal et publié conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Précisant qu'il y a lieu d'entendre par lotissement de terrains, la répartition d'une ou de plusieurs parcelles en un ou plusieurs lots, en vue de leur affectation à la construction ;

Revu sa délibération du 20 septembre 2021 portant approbation définitive du plan d'aménagement général de la Ville d'Ettelbruck, décision approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur le 15 décembre 2021 sous référence 18848/16C, refonte PAG 16C/020/2020 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'avis favorable du service des bâtisses et de l'urbanisme ;

Le bourgmestre entendu en ses explications et après en avoir délibéré ;

**décide à l'unanimité :**

- de marquer son accord au morcellement en trois nouveaux lots d'une parcelle située au lieu-dit « Rue de Welscheid » à Warken, inscrite au cadastre de la **Commune d'Ettelbruck, section B d'Ettelbruck**, sous numéro 404/2, dans l'intérêt de la construction d'une maison unifamiliale comme logement social et l'exploitation d'une aire de jeux existante,
- de charger le collègue échevinal de procéder à la publication de cette décision conformément à la procédure prévue pour les règlements communaux, définie par l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

**Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.**

**Pour extrait conforme.**

**Ettelbruck, le 25 juillet 2023**

**Le Bourgmestre,**

**Le Secrétaire,**

**Bob STEICHEN**

**Jean THOMAS**